

1. Mandats du Canada auprès du Conseil de sécurité, de l'ECOSOC, de la Cour internationale de Justice ainsi que des organismes spéciaux de l'Assemblée générale, 1945-1969 (suite)

(Décembre 1966)

Conseil de sécurité	ECOSOC	CII (a)	Organismes subsidiaires et spéciaux								Comités permanents (f)
			Comité consultatif de la FUNU (b)	Comité des radiations UNSCEAR (b)	Espace extra-atmosphérique (b)	Comité consultatif scientifique (b)	Comité exécutif du HCR	CDI	ONU-OAA Programme aéronautique mondial	Comité spécial de maintien de la paix inter-international (b)	
1965	-	x	x	x	x	x	x	x	x(c)	x	-
1966	-	x	-	x	x	x	x	x	x	x	-
1967	x	-	x	x	x	-	x	-	x	x	-
1968	x	-	-	-	-	-	x	-	x	x	-
1969	-	-	-	-	-	-	-	-	x	x	-

NOTA: Sauf lorsque le Canada a été élu à un organisme pour un mandat se terminant à une date précise après 1967, sa participation (x) ou sa non-participation (-) n'est indiquée que jusqu'à 1967 inclusivement. Le Canada est aussi membre de la Commission du désarmement et du Comité de l'examen de la Charte, mais comme il s'agit de comités pléniers, ils ne figurent pas dans la liste ci-dessus.

(a) Les membres sont élus à titre individuel, d'après leur compétence personnelle, et non comme représentants d'États membres.

(b) Les membres sont nommés pour une période indéfinie.

(c) Établie(e) comme organisme de l'ONU.

(d) Le Comité exécutif du FNUR a été supprimé le 31 décembre 1957 et remplacé par le Comité exécutif du HCR.

(e) Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique remplace un comité spécial établi en 1958. Le Canada était membre du comité spécial.

(f) L'autre comité permanent est le Comité consultatif des questions administratives et budgétaires, mais aucun Canadien n'en a fait partie jusqu'ici.

(g) Le Conseil du développement industriel a été créé comme organe exécutif de la nouvelle Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) à la XXII^e session de l'Assemblée générale. L'ONUDI a pris naissance le 1^{er} janvier 1967.

Comité des contributions (a)